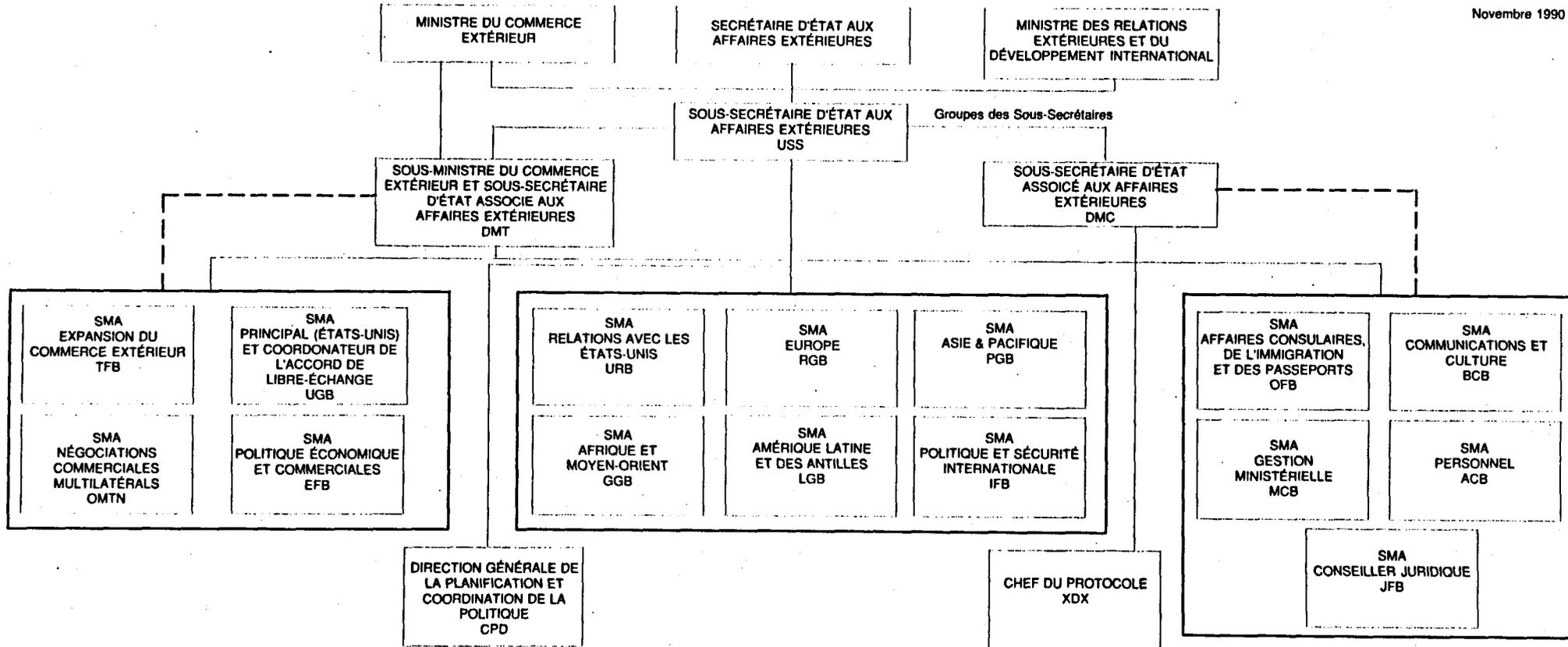


## AFFAIRES EXTÉRIEURES ET COMMERCE EXTÉRIEUR CANADA

Novembre 1990



Les unités suivantes relèvent aussi des Ministres ou Sous-Ministres:

- Le Bureau de l'agent pour le Canada arbitrage de la frontière maritime entre le Canada et la France (FAM) relève du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.
- L'Ambassadeur pour la conservation des ressources marines (NEX) relève du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du sous-ministre du Commerce extérieur et du Ministre des Pêches et Océans.
- Le Conseiller spécial auprès du SEAE pour l'Environnement (NBX) relève du Sous-Secrétaire ou du Sous-Ministre du Commerce extérieur et du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.
- Le Négociateur en chef des accords aériens (NAX) relève du Sous-Ministre du Commerce extérieur.
- L'Ombudsman au Ministère (NCX) relève du Sous-Secrétaire.
- Le Directeur-général de l'examen ministériel (CRX), qui a un mandat d'un an jusqu'à mi-1991, relève du groupe des sous-secrétaires.